

En savoir plus

Véronique LUCAS  
[veronique.lucas@cuma.fr](mailto:veronique.lucas@cuma.fr)

## L'agroécologie induit-elle de nouvelles modalités de coopération entre agriculteurs ?

Depuis 2014, un travail de thèse en sociologie a été engagé au sein de la Fncuma, en partenariat avec l'INRA de Montpellier et les partenaires du projet CAP VERT. La doctorante, Véronique LUCAS, étudie les recompositions actuelles des modalités de coopération permettant aux agriculteurs de développer des pratiques agroécologiques : les premiers résultats seront présentés au Salon aux Champs en Sarthe lors du débat du 27 août « Agroécologie en groupe : opportunisme ou réelle opportunité ? ».

Une première étude a permis d'analyser 17 groupes en cuma à travers la France, dont l'organisation permet aux agriculteurs de développer des systèmes productifs plus autonomes et résilients.

Les agriculteurs engagés dans ces groupes ont développé de nouvelles pratiques pour gagner en autonomie et en résilience, afin de répondre à différents problèmes et questions rencontrés : plus grande variabilité climatique, volatilité des cours, accroissement des impasses agronomiques (érosion et baisse de fertilité des sols, résistances des bio-agresseurs), etc. Pour y faire face, les agriculteurs des groupes étudiés développent différentes pratiques comme la réduction du travail du sol, la diversification culturale ou fourragère, la valorisation des intercultures hivernales, l'intégration de légumineuses, etc. Celles-ci induisent un plus grand appui sur les fonctionnalités écologiques (fixation symbiotique de l'azote, recyclage des nutriments, etc.), à travers la mise au point et le perfectionnement progressif de pratiques optimisant les ressources du milieu.

**Pour opérer ces changements, ces groupes reconfigurent les modalités de coopération avec leurs pairs, afin de disposer de conditions facilitantes plus difficiles à agencer à l'échelle de la ferme.** Il en résulte des configurations collectives chaque fois particulières, s'appuyant sur différentes modalités d'organisation : partage d'équipements, banque de travail, chantiers en commun, production commune de ressources, spécialisation de compétences, mécanismes de partage des risques, etc. Ces configurations collectives remplissent les rôles suivants :



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

- 1) **Permettre l'accès à une gamme élargie de matériels adaptés** : les systèmes productifs devenant plus diversifiés, de nouveaux besoins logistiques et d'équipements émergent. La fonction principale de la cuma de facilitation de l'accès à l'équipement est ainsi remobilisée, parfois avec des dynamiques d'autoconstruction et d'adaptation des matériels pour améliorer leur polyvalence et ajustement aux spécificités locales et des exploitations.
- 2) **Optimiser l'organisation du travail** : la diversification des activités et itinéraires, ainsi que le travail de conception, génèrent de nouvelles tâches (de coordination, d'expérimentation, etc.) au sein d'exploitations contraintes en temps de travail. Différents arrangements collectifs sont mobilisés dans les groupes pour optimiser l'organisation du travail : partage des tâches, chantiers en commun, mutualisation partielle du processus de production.
- 3) **Co-concevoir des solutions appropriées** : certaines techniques mises en œuvre correspondent à des pratiques « orphelines », c'est-à-dire bénéficiant de peu d'attention de la part de l'agrofourmiture, de la recherche ou de l'aval. L'organisation collective vient ainsi pallier à des difficultés de valorisation commerciale (pour offrir des débouchés à des cultures mineures) ou d'accès aux ressources (semences, matière organique hors des zones d'élevage, etc.).
- 4) **Améliorer la performance technico-économique** : les changements opérés peuvent générer des investissements et des surcoûts que l'organisation collective permet de mieux rentabiliser. Les groupes étudiés cherchent de manière continue à perfectionner leur modèle économique et résultats techniques, notamment en améliorant la polyvalence des équipements collectifs. De même, les échanges d'expériences entre les agriculteurs membres renforcent leur maîtrise technique des nouvelles pratiques.

Suite à cette première étude, les travaux de recherche vont se poursuivre afin de mieux caractériser les conditions d'émergence et de développement de ces configurations collectives, afin d'améliorer leur compréhension par les acteurs, ainsi que leur accompagnement.



Le projet Cap Vert, d'une durée de 3 ans, soutenu par le Ministère de l'Agriculture (appel à projet Cas Dar Innovation 2013) vise à caractériser les formes sociales créées par les agriculteurs pour faciliter le développement de pratiques agroécologiques, ainsi qu'à produire des outils d'accompagnement facilitant leur émergence. Ce projet est conduit par la FNCuma, avec Trame, Fnab/Gabnor, Fncivam, Gaec&Sociétés, INRA-SAD (département et UMR Innovation), ESA d'Angers, SupAgro Florac.